



## Editorial

L'article 7 de la Convention prescrit que «L'enfant est enregistré aussitôt sa naissance...». Cette injonction a des effets immédiats sur le statut de l'enfant, notamment sur son droit à un nom, une nationalité, à connaître ses parents et si possible à être élevé par eux. C'est donc une démarche de base dont découlent des droits fondamentaux. La formalité d'enregistrer l'enfant est plus qu'un acte administratif, c'est la reconnaissance par l'Etat de l'existence de l'enfant et de sa responsabilité envers lui pour garantir tous ses droits.

Le Comité des droits de l'enfant se préoccupe d'une manière systématique de cet état de fait. Hélas, il a souvent à constater que cet enregistrement ne se fait pas de manière systématique, ou avec beaucoup de retard (parfois plusieurs années, lorsque l'enfant entre à l'école), voire est ignoré du fait des coûts administratifs prohibitifs, de longs déplacements à effectuer pour trouver un lieu d'enregistrement, d'obstacles posés aux enfants appartenant à certaines minorités, ou encore par simple ignorance de la nécessité et des conséquences de se soumettre à ce passage obligé.

Pourtant, cette étape est absolument déterminante pour l'enfant, pour établir son existence et pour assurer son état de détenteur de droits attachés à sa personne. Un enfant non enregistré ou mal enregistré ou enregistré trop tard devient un enfant «invisible» comme le qualifie UNICEF (48 millions d'enfants non enregistrés, selon les estimations). Un enfant qui n'existe pas, qu'on ne voit pas et qui ne peut démontrer son identité, une «non-personne». Il devient alors la proie idéale pour tous les abus, l'objet de traites ignobles et souvent une chose à valeur purement marchande. Un enfant que l'on vend, trafique, exploite, maltraite, recrute, élimine... Le contraire de l'enfant sujet que les Etats parties à la Convention ont voulu et placé au rang de personne dont la dignité est égale à celle des autres personnes.

De récents événements montrent qu'il est nécessaire de rappeler cette évidence, non seulement dans des pays qui éprouvent des problèmes à mettre en place des registres d'état-civil complets, pour des raisons fort compréhensibles; mais ce rappel est aussi nécessaire pour tous les pays, comme ceux qui accueillent des mineurs migrants et leur famille, pour qui il n'est pas toujours simple de démontrer leur identité. Un grand pourcentage de ces enfants n'a tout simplement pas reçu le sésame qui ouvre la porte des droits !

*Jean Zermatten*

## 1 - Colloque sur les Droits de l'enfant et médias - 18 janvier 2006

Respecter à la fois les droits de l'enfant, notamment son intérêt supérieur et le devoir d'informer. Droits de l'enfant et liberté de la presse sont-ils antinomiques? Interpellé par ce sujet, l'IDE a organisé le 18 janvier 2006 une journée de débat, à laquelle étaient conviés des défenseurs des droits de l'enfant (ONG), des journalistes, des représentants des services de protection de l'enfance et des étudiants. Ce colloque a mis en évidence les lacunes de la déontologie journalistique lors du traitement médiatique des enfants; les fédérations de journalistes doivent poursuivre l'élaboration d'une éthique commune en faisant explicitement référence à la Convention internationale des Droits de l'Enfant. Lors des débats, les défenseurs des Droits de l'Enfant ont reconnu le rôle positif des médias. Leur souhait supplémentaire est que l'intérêt des médias et du public pour les enfants prenne l'allure d'une réflexion sur le rôle des parents et des institutions au sens large, et sur la promotion des services mis en place pour protéger et aider les enfants.

Une publication des actes de cette journée est disponible au secrétariat de l'IDE.

## 2 - Colloque national sur les mineurs non -accompagnés en Suisse - 15 février 2006

A l'instar des divers pays européens, la situation des mineurs non accompagnés en Suisse est préoccupante. L'IDE, en collaboration avec le Service Social International et la Fondation suisse Terre des Hommes a décidé d'organiser une réunion nationale avec les personnes concernées et responsables dans ce domaine afin de : confronter les recommandations faites par les Organisations Internationales avec la pratique suisse en la matière, donner la possibilité aux professionnels ayant des responsabilités dans ce domaine et confrontés à cette problématique d'échanger et de faire part de leur expérience et définir les difficultés en ce qui concerne la prise en charge des Mineurs non accompagnés grâce à cet échange essentiel de « know how ». Une cinquantaine de responsables d'offices de protection de l'enfant des divers cantons suisses ont participé à ce colloque, de même que des représentants d'organisations internationales.

La publication des actes de ce colloque est attendue pour la fin juin 06.

## 3 - Formation en justice juvénile : UNICEF Albanie - 24 au 28 avril 2006

Sur requête d'UNICEF Albanie, l'IDE a accueilli du 24 au 28 avril dernier, une délégation albanaise comprenant 13 représentants des institutions officielles et des ONGs et le responsable d'UNICEF Albanie, afin de recevoir une formation de base en justice juvénile et de visiter 7 institutions pour jeunes en conflits avec la loi et centres pour jeunes en difficultés. Les cours ont porté sur les différents modèles de justice juvénile, les traitements alternatifs à l'enfermement des jeunes et à leur prise en charge.

Une publication des actes de cette formation sera disponible au secrétariat de l'IDE à la fin juin.

## 4 - Journée de sensibilisation aux mutilations génitales féminines en Valais - 18 mai 2006

En Suisse, environ 7'000 femmes sont concernées par la pratique de la mutilation génitale féminine (MGF). Deux études d'UNICEF Suisse de 2001 et 2005 ont prouvé que le personnel médical, bien que souvent confronté à ce problème, ne savait pas comment réagir. Une expertise juridique a par ailleurs confirmé que la MGF est qualifiée, en droit suisse, de lésion corporelle grave et poursuivie d'office. L'IDE et le Service de l'Intégration du canton du Valais, ont décidé d'organiser une journée de sensibilisation ouverte aux professionnels de la santé et représentants des milieux de la migration. Des témoignages de jeunes femmes excisées ont ému l'assemblée et convaincu le public d'agir. Le soir, deux représentantes de la Fondation Waris Dirie se sont exprimées sur la pratique de la MGF en Europe. Cette journée ne restera pas lettre morte, car l'IDE et le Service de l'Intégration du canton du Valais ont décidé d'élaborer un projet de sensibilisation et de formation.

Pour plus d'informations, visitez <http://www.childsrights.org>.

## 5 - Formations

### UNIVERSITE D'ETE - 17 AU 21 JUILLET 2006

En collaboration avec le ministère de la famille du Luxembourg, l'IDE lance le premier volet de l'Université d'été, consacrée aux droits de l'enfant. Cette formation, qui allie théorie, pratique et activités ludiques en lien avec les droits de l'enfant débutera à Sion du 17 au 21 juillet 2006.

*Si vous souhaitez participer, prenez contact avec le secrétariat de l'IDE, [ide@childsrights.org](mailto:ide@childsrights.org).*

### MASTER OF ADVANCED STUDIES IN CHILDREN'S RIGHTS (MCR)

Après un module en juin consacré à la justice juvénile, les étudiants entament la phase finale de leurs études qui s'achèveront en novembre prochain par la remise des diplômes et d'une journée de débats, échanges et activités autour des droits de l'enfant. Une troisième volée est prévue et débutera en février 2007.

*Pour tout renseignement, <http://www.childsrights.org> ou le secrétariat du MCR, Mme Bruchez ([sarah.bruchez@iukb.ch](mailto:sarah.bruchez@iukb.ch)).*

### **DIPLOME DE PROTECTION DE L'ENFANT (DPE)**

Plus de 20 professionnels des secteurs socio-éducatif et judiciaire liés à la protection de l'enfant qui avaient débuté leur formation en mars 2005 ont terminé leur seconde année de cours et se verront délivrer le diplôme en protection de l'enfant. Vu le succès de la formule, une deuxième volée commencera en septembre 2006.

Pour tout renseignement, <http://www.childsrights.org> ou le secrétariat de la formation ([letizia.dangelis@iukb.ch](mailto:letizia.dangelis@iukb.ch)).

### **DIPLOME D'EXPERTISES PSYCHO-JUDICIAIRES POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS**

Quinze élèves assistent depuis le 2 décembre dernier à la formation professionnelle dans le domaine de l'expertise psycho-judiciaire. Vu le nombre croissant de requêtes d'expertises et l'entrée en vigueur prochaine sur le plan suisse du nouveau Droit pénal des mineurs et la place importante réservée au psychologue-expert, cette formation s'avérait des plus nécessaires. La formation en allemand commencera en décembre 2006.

Pour tout renseignement, <http://www.childsrights.org> ou le secrétariat de la formation ([letizia.dangelis@iukb.ch](mailto:letizia.dangelis@iukb.ch)).

### **SEMINAIRE DE FORMATION DE JOURNALISTES D'AFRIQUE DE L'OUEST MODULE II : DAKAR DU 26 AU 30 JUILLET 2006**

Dans le cadre du programme de réinsertion socioprofessionnelle des jeunes migrants en provenance d'Afrique de l'Ouest, mené par le Service Social International et auquel collabore l'IDE, un premier module de formation des journalistes de 8 pays d'Afrique de l'Ouest avait été organisé à Sion et Genève, en janvier 2005. Le 2ème module aura lieu à Dakar, du 26 au 30 juillet prochains et portera sur des thèmes spécifiques touchant les droits de l'enfant, tels que les conflits armés, la santé, la discrimination et l'éducation. L'application de la convention des droits de l'enfant et de la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant sera également d'actualité. Les étudiants journalistes du premier module auront le plaisir d'accueillir en plus leurs confrères de Guinée Bissau.

### **SÉMINAIRE INTERNATIONAL DE SION - 10 AU 14 OCTOBRE 2006 : ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET LEURS DROITS**

Comme vous pourrez le constater, le programme du séminaire international de Sion s'annonce des plus prometteurs. Le thème est brûlant d'actualité au vu de la future convention des Nations Unies sur les droits et la dignité de la personne handicapée qui sera vraisemblablement ouverte à la signature des Etats cet automne, et surtout au vu des 500 millions de personnes, dont 150 millions d'enfants concernés à travers le monde !

Le colloque est organisé en partenariat avec Pro Infirmis, une organisation suisse d'aide spécialisée au service des personnes handicapées. Il marie théorie et pratique par des conférences et la tenue d'ateliers. Des pistes de solution avec des exemples pertinents seront également présentées.

L'IDE a lancé lors de ses dernières Nouvelles de décembre 2005, un **appel à contribution** à toute personne, ONG, secteur étatique, du domaine privé ou public et/ou universités, travaillant dans le domaine des enfants en situation de handicap afin qu'ils nous fassent parvenir une présentation illustrant une ou des thématiques adressées lors du colloque. Nous nous permettons de vous rappeler que vous pouvez toujours nous envoyer vos apports, de même, que le **questionnaire**, qui tentera de décrire la réalité diverse et variée vécue par les enfants en situation de handicap à travers le monde.

Pour les questionnaires, programme et informations, visitez <http://www.childsrights.org>. MERCI !

## **6 - Divers**

La publication sur les jeunes et le suicide en Valais présentant les contributions de la journée Sarah Oberson du 9 novembre dernier est disponible auprès du secrétariat de l'IDE.

L'équipe de l'IDE a pris congé de son webmaster, M. Vincent Beysard qu'elle remercie chaleureusement de son travail et accueille désormais Mme Elvira Fischer pour le site de l'IDE et le Dr Daniel Stoecklin, sociologue, qui s'occupera avec Mme Paola Riva Gapany et sous la direction de M. Jean Zermatten d'un projet concernant la Chine.

Enfin, nous vous proposons une action d'été sur nos livres (actes des séminaires) soit l'ouvrage au prix de CHF 20.- au lieu de CHF 38.-. La liste est disponible sous <http://www.childsrights.org> - Institut - Publications.

**Chers amies et amis des droits de l'enfant, à toutes et à tous  
nous vous souhaitons un bel été !**

*Jean Zermatten, Paola Riva Gapany, Geneviève Levine,  
Daniel Stoecklin, Elvira Fischer, Alexandra Prince,  
Tiffany Morard, Aldo Riva et Ana Gil*

## Archives

[Nouvelles de l'IDE no 13](#)  
(Décembre 2005)

[Nouvelles de l'IDE no 12](#)  
(Juin 2005)